

Le sucre de Nestlé : originalité de l'accord sur les nationalisations de biens helvétiques par le régime castriste, 1960-1967

Autor(en): **Theintz, Grégory**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire**

Band (Jahr): **20 (2013)**

Heft 3: **Energie : Erzeugung, Verbreitung und Nutzung im 19. und 20. Jahrhundert = Energie : Production, diffusion et utilisation aux 19e et 20e siècles**

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-391099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le sucre de Nestlé

Originalité de l'accord sur les nationalisations de biens helvétiques par le régime castriste, 1960–1967

Grégory Theintz

Vainqueurs en 1959 du corrompu dictateur Fulgencio Batista, les révolutionnaires cubains emmenés par Fidel Castro entreprennent une nationalisation de l'économie. Celle-ci culmine en 1960 avec l'achèvement de la confiscation des biens de la *United Fruit Company*, plus gros intérêts états-uniens à Cuba.¹ Cette même année, le gouvernement cubain signe le premier accord faisant de l'URSS son partenaire économique principal, au détriment de ses relations avec le marché américain, dont l'île avait été fort dépendante jusqu'alors. La fin de 1960 voit la grande majorité des intérêts étrangers passer en mains cubaines, dont les usines de la multinationale suisse Nestlé, qui avait développé un quasi-monopole de l'importation et de la production de lait industriel à Cuba. Début 1961, lorsque la détérioration des relations entre les Etats-Unis et Cuba conduit les deux pays à la rupture diplomatique, la Suisse endosse le rôle de représentante des intérêts américains dans l'île, et négocie en parallèle le dédommagement de ses intérêts. Les négociations aboutissent à un accord politique en 1967.² A ce jour, les relations entre Washington et La Havane ne sont pas normalisées et aucun dédommagement n'a été obtenu par les Etats-Unis, qui maintiennent leur embargo contre l'île. Quant au mandat de représentation des intérêts américains, toujours en cours, il est devenu le plus long effectué par la Suisse.

Si la politique helvétique des bons offices et de neutralité active est abordée par diverses recherches,³ le rôle de la Suisse en tant qu'intermédiaire diplomatique entre les Etats-Unis et Cuba reste mal connu, l'accès aux dossiers des représentations d'intérêts étrangers n'étant pas libre. En revanche, on peut ici contextualiser l'élaboration de l'accord cubano-suisse de 1967, qui révèle la capacité de la diplomatie suisse à défendre des intérêts privés, dans un monde divisé en blocs antagonistes et travaillé par des processus de décolonisation. Notre but est aussi de passer en revue d'autres accords de dédommagement afin de définir la particularité de celui de 1967. On s'interrogera enfin sur son impact sur le commerce international. La littérature secondaire sur les relations entre Cuba et la Suisse est, pour le moment, presque inexistante. Notre recherche se base essentiellement sur des archives inédites de l'Ambassade de Suisse à Cuba, du

Département Politique Fédéral (DPF), du Département Fédéral de l'Economie Publique (DFEP), de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale (OSEC),⁴ ainsi que sur les archives de la multinationale Nestlé. Elle a aussi porté sur les archives diplomatiques françaises, anglaises et américaines publiées. Une étude plus large des sources commerciales et bancaires enrichirait encore notre compréhension des relations entre Cuba et la Suisse sur cette période.⁵

Du favoritisme à la nationalisation

Lorsqu'en 1959 arrivent au pouvoir les révolutionnaires castristes, les relations économiques de Cuba avec la Suisse sont relativement bonnes, mais la compétition entre pays européens pour l'accès au marché cubain est forte. Depuis 1954, les exportations suisses bénéficient d'un accord comportant la clause de la nation la plus favorisée. Cet accord avantage notamment les horlogers, qui profitent largement de la corruption des douanes du régime Batista pour exporter leurs produits à moindre frais, se réjouissant d'offrir l'heure aux nombreux touristes américains de La Havane. Fin 1959, la manne du tourisme se réduit comme peau de chagrin, les Américains fuyant l'île. Elle rapportait 100 millions de dollars annuels à Cuba.⁶ En dépit de ce déboire, la balance commerciale avec Cuba reste favorable à la Suisse. Elle ne vacille qu'à partir de 1960, alors que le gouvernement cubain tente de réduire ses dépenses en exerçant une rétention des devises étrangères, ce qui tend à diminuer les importations de produits helvétiques. L'étroitesse du marché helvétique ne fait pas de la Suisse un importateur majeur de sucre, principal produit cubain. Néanmoins, la demande est régulière car comprise dans l'accord bilatéral par une sorte de promesse d'achat, dite *Zuckerbrief*. Lors des négociations commerciales, les diplomates suisses insistent volontiers sur le fait que leur pays serait le plus gros importateur de sucre cubain *per capita* d'Europe.⁷ A noter également que des entreprises comme Nestlé utilisent du sucre dans leur production, largement localisées hors de Suisse. Cette dimension sera cruciale au moment des négociations sur les biens nationalisés.

Parmi les entreprises suisses, Nestlé a bon pied dans l'économie cubaine. Au travers d'accords avec son concurrent américain Borden, elle s'arroge, depuis 1925, l'exclusivité des importations de lait condensé,⁸ tandis que ses usines de production implantées à Cuba lui permettent de tenir 80 pour cent du marché local de lait condensé.⁹ Dans ce domaine, on peut donc parler de quasi-monopole. Parmi les complexes industriels de la multinationale aux Amériques, celui de Cuba ne cesse de gagner en importance depuis sa création en 1930. Sa production de 1959 dépasse celles du peloton de tête états-unien et brésilien. 26 pour cent des caisses de lait liquide produites par Nestlé dans les régions américaines et des

Caraïbes le sont à Cuba.¹⁰ Suite à la nationalisation des usines Nestlé en 1960, la multinationale estime que la perte de son site diminue d'1 pour cent son chiffre d'affaires, respectivement de 3 pour cent celui de sa holding Unilac basée dans le paradis fiscal panaméen.¹¹ Des estimations comparatives apparaissent dans les discussions diplomatiques entre la Suisse et Cuba. Parmi les biens étrangers confisqués, ceux des Etats-Unis s'évaluent autour du milliard de dollars, ceux de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas (raffineries Shell) à 70 millions. Principalement constitués du complexe industriel Nestlé, les biens helvétiques, d'une valeur de 10 millions de dollars environ, se disputent le troisième rang d'importance avec ceux de la France.¹²

S'aligner sur Washington tout en laissant la porte ouverte

L'atteinte portée aux intérêts américains en 1960 et la fuite de la bourgeoisie et des contre-révolutionnaires cubains à Miami laissent présager, chez les diplomates comme chez Nestlé, une intervention militaire contre le régime castriste.¹³ On se souvient du coup d'Etat réussi au Guatemala, fomenté par la CIA contre le président socialiste Jacobo Arbenz en 1954. L'attente d'un coup de force n'est certainement pas absente des motivations des Suisses à accepter le mandat de représentation des intérêts américains à Cuba. En avril 1961, les présages se concrétisent par une attaque contre-révolutionnaire appuyée par l'aviation américaine dans la Baie des Cochons. L'opération est mise en échec, les Cubains ayant tiré certaines leçons de l'affaire Arbenz. Les effets bénéfiques de la stratégie helvétique consistant à se présenter, sous couvert de neutralité, comme le serviteur de Washington, sont remis en question, car les Etats-Unis échouent à replacer un meneur pro-américain à la tête de Cuba. Suite à cet échec, l'administration du président John F. Kennedy met en place le fameux embargo américain sur le commerce cubain. Lors de la crise des missiles de 1962, Cuba est aussi victime d'un blocus maritime qui l'isole davantage. Les diplomates suisses se retrouvent alors tiraillés entre leur volonté de défense des intérêts helvétiques et leur mission de représentation des intérêts états-uniens. Sur le principe, cette mission implique surtout l'échange de messages entre les deux puissances, non une réelle médiation. Les autorités helvétiques se gardent de se mettre en avant lors des tractations autour du retrait des fusées soviétiques. En fait, la Suisse brille par son silence, attitude que le Conseil fédéral justifie par le devoir de neutralité.¹⁴

Au niveau économique, l'attitude de la Confédération paraît toutefois moins neutre, puisque les autorités helvétiques soutiennent la baisse des exportations vers Cuba. Le volume de ces dernières avait atteint un niveau historique en 1958, année des ultimes combats contre Batista, à 28,1 millions de francs suisses.¹⁵

Il chute de presque deux tiers en 1960, à 10,4 millions. La dégringolade se poursuit en 1963, les exportations suisses vers Cuba n'atteignant plus que 1,7 million, soit 16 pour cent du volume de 1960. Certaines entreprises suisses s'intéressent à la possibilité de reprendre des marchés laissés vacants par les exportateurs états-uniens.¹⁶ Cependant, selon les informations que reçoit Ernesto Guevara, alors président de la Banque nationale de Cuba, les banques suisses s'alignent sur l'attitude des Etats-Unis et hésitent à accorder des crédits d'achat aux organes d'importation cubains.¹⁷ La possibilité d'une pression bancaire est aussi envisagée par les diplomates, qui interrogent la Banque nationale suisse, l'Association suisse des banquiers et le Groupement des holdings industrielles afin de repérer d'éventuels avoirs cubains en Suisse.¹⁸ Le blocage ne semble pas avoir été utilisé, peut-être car il ne constituait pas un moyen de pression contre les nouvelles autorités. Si des fonds cubains ont été placés auprès des banques suisses, il pouvait s'agir de fonds détenus par des personnes qui s'expatrièrent au moment de la révolution, ou de parts de la fortune personnelle du dictateur Batista. Ce dernier demande d'ailleurs l'asile politique à la Suisse en 1959, qui lui est refusé avec l'approbation des Etats-Unis.¹⁹

La pression bancaire et politique suisse contre Cuba touche donc plutôt le commerce. Ainsi, la garantie des risques à l'exportation, établie en 1958, est-elle suspendue dès 1960.²⁰ Voyant la crispation causée, l'ambassadeur suisse Walter Bossi propose de la rétablir dès 1961, sans que cela ne se concrétise.²¹ De fait, cette garantie ne semble avoir été rétablie que très partiellement jusqu'en 1997.²² Les autorités fédérales évitent soigneusement de couper tout lien puisque les importations de sucre continuent, comme prévu par l'accord commercial de 1954. Néanmoins, les autorités cubaines peinent à importer les produits de qualité helvétique qu'elles désirent. Elles reprochent à la Suisse de trop s'aligner sur la politique américaine et rappellent, comme gage de confiance, que la France et l'Angleterre accordent à leurs entreprises exportant vers Cuba de nombreuses garanties de risques à l'exportation.²³

La politique cubaine de démarchage des pays capitalistes

Paradoxalement, le rapprochement de Cuba avec l'URSS revalorise ses relations avec les pays occidentaux, car il compense, en partie, le vide créé par la rupture avec les Etats-Unis. L'attitude de ces pays envers Cuba n'est pas homogène. Beaucoup de pays, comme le Japon, sont plus intéressés à commercer avec le régime castriste qu'à l'étouffer. Ceci d'autant plus que la concurrence américaine à Cuba n'existe plus. Elle a été partiellement remplacée par celle, moins rude, des pays communistes. L'implication soviétique (aide technique, et cetera)

est aussi gage d'une progression des compétences économiques des nouvelles élites insulaires.²⁴ D'un point de vue pragmatique, ce soutien garantit une certaine stabilité économique à Cuba, ce qui intéresse tous ses partenaires. Si la plupart des pays latino-américains emboîtent le pas à Washington et réduisent à un quasi néant leurs relations avec l'île, d'autres pays alliés des Etats-Unis rechignent à s'aligner sur l'embargo. Compléments de la perfusion soviétique, les échanges de Cuba avec les partenaires capitalistes contribuent de manière significative à son développement. Dès 1960, alors que les banques américaines bloquent leurs transferts vers Cuba (ce qui provoque leur nationalisation), les banques canadiennes font preuve d'une politique libérale de crédit envers le nouveau gouvernement révolutionnaire.²⁵ Le Canada fournit aussi quantité de blé tout au long des années 1960²⁶ et contourne l'embargo en réexportant des marchandises américaines (des pièces de rechanges, par exemple) vers l'île.²⁷ Parmi les membres de la Communauté économique européenne, la France livre, entre 1962 et 1963, 20 millions de dollars de marchandises à Cuba, tandis que des techniciens italiens mettent en place une usine près de La Havane.²⁸ Cuba se constitue encore une flotte de pêche respectable au travers de son commerce avec l'Espagne et le Japon.²⁹

Dans les derniers mois de 1963, à la faveur d'une hausse du prix du sucre sur le marché libre, le gouvernement cubain parvient à augmenter sa réserve de «devises convertibles» de 20 à 100 millions de dollars.³⁰ Ce confortable pouvoir d'achat suscite l'intérêt de la Grande-Bretagne, pourtant alliée des Etats-Unis. Le 6 janvier 1964, un crédit sur cinq ans est accordé à Cuba par l'entreprise anglaise *Leyland Motors and Ltd.*, pour la livraison de 400 autobus, d'un montant d'environ 11 millions de dollars, et par la suite jusqu'à 1000 véhicules de plus en fonction de l'intérêt cubain.³¹ Le «deal» est d'autant plus remarquable qu'aucune compensation pour les raffineries Shell et autres biens britanniques nationalisés n'est offerte. Fort de cet «important triomphe politique et psychologique»,³² Castro affine son discours de démarchage des pays capitalistes en affirmant la volonté de son gouvernement d'indemniser tous ceux qui pratiquent, à l'image des Anglais, une «politique commerciale correcte envers Cuba». ³³ Des efforts dans ce sens sont entrepris envers la Suisse.

En 1961, un accord de déblocage des arriérés de paiements commerciaux est signé entre l'OSEC et les autorités cubaines. Complexe, il est appliqué méticuleusement.³⁴ Dès 1963, l'accord est renégocié, non plus par l'OSEC, qui doit fermer ses bureaux sur l'île, mais par l'Ambassade de Suisse. En effet, la tension internationale liée à l'embargo américain et l'étatisation de l'économie cubaine pousse les autorités helvétiques à ne tolérer aucun démarchage privé non avalisé par la diplomatie. En décembre 1963, le gouvernement cubain suggère l'établissement d'un nouvel accord commercial avec la Suisse, mais les représentants

de la Confédération dédaignent l'offre car «les milieux industriels suisses ne réclament pas de négociations».³⁵ La neutralité n'autorise pas la Suisse à participer à l'embargo contre Castro, mais on craint le boycott des produits suisses aux Etats-Unis, ou la saisie des marchandises à destination de Cuba transitant par le territoire américain.³⁶ L'accord de déblocage des paiements de 1961 est néanmoins étendu dès 1964. Sa nouvelle forme est encore plus avantageuse pour la Suisse. Pendant deux ans, les sommes sont versées ponctuellement jusqu'à un total de près 500'000 dollars.³⁷ L'application soigneuse de l'accord ne suffit cependant pas à mettre à l'aise les industriels suisses, dont les exportations ont plutôt tendance à chuter. Les conséquences du mécontentement américain inquiètent certainement plus que la capacité cubaine à payer. En effet, si la fragilité de l'économie insulaire est indéniable, force est de constater que les Cubains ne sont pas des mauvais payeurs.

Détente avec les Etats-Unis ou défense des intérêts suisses?

En 1963, l'ambassadeur suisse Emil Stadelhofer donne 60 pour cent de chance au régime castriste de se maintenir.³⁸ Les diplomates cubains lui soufflent qu'Ernesto Guevara, président de la Banque nationale de Cuba, et Fidel Castro en personne, sont prêts à participer aux discussions avec la Suisse. De passage en Suisse, l'ambassadeur Emil Stadelhofer explique aux dirigeants de Nestlé que les Cubains pensent qu'un accord serait un signe de la foi de la multinationale et de la Suisse dans l'avenir du régime. De plus, voyant le problème suisse se résoudre, les entreprises américaines touchées par les nationalisations pourraient influencer positivement la politique de Washington à l'égard de Cuba.³⁹ L'ambassadeur suisse se veut conciliant, mais sa proximité avec les Cubains n'inspire pas confiance en Suisse. En 1965, le nouveau président de la Banque nationale cubaine, Orlando Perez Gonzalez, est à Genève à l'occasion d'une conférence sur le sucre organisée dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED).⁴⁰ Le voyage est l'occasion pour Orlando Perez Gonzalez et le vice-ministre du commerce extérieur cubain de se rendre à Berne pour rencontrer Edwin Stopper, directeur de la Division du Commerce du DFEP, et Paul R. Jolles, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux. Des reproches aux exportateurs suisses sont exprimés, ces derniers demandant aux Cubains des paiements préliminaires plus élevés qu'à d'autres partenaires commerciaux (40 pour cent au lieu de 10 pour cent en moyenne).

Du côté helvétique, on prend conscience de l'intérêt d'accélérer les négociations avec Cuba. La récolte de canne à sucre de 1965 semble supérieure à celle des

années précédentes et les Cubains envisagent de réserver une partie de celle-ci à des remboursements.⁴¹ De plus, la CNUCED envisage un accord international fixant des «quotas fixes pour les pays importateurs».⁴² Les autorités suisses veulent obtenir un arrangement avant que cet accord international ne limite leur marge de manœuvre. L'accord sur les quotas sera signé le 5 novembre 1968 et l'accord suisse, une année avant.⁴³ En 1965 pourtant, l'avenir des négociations reste incertain car l'ambassadeur Stadelhofer n'a plus le temps de faire avancer le dossier Nestlé. En effet, un pont aérien entre Cuba et la Floride est alors mis en place et permet l'exode de milliers de Cubains vers les Etats-Unis. Les diplomates suisses sont débordés par le travail de délivrance des visas. L'engagement de la Suisse est apprécié à Washington et le pont donne l'espoir d'une détente avec la Havane. Mais la négligence des intérêts suisses au profit de la mission de représentation des intérêts états-uniens est mal acceptée à Berne.

Nestlé aux côtés de la diplomatie helvétique

La conclusion d'un accord indemnisant les intérêts suisses se précipite grâce aux initiatives de Peter Mock, ex-agent de l'OSEC à Cuba, désormais actif dans l'île pour divers privés, dont Nestlé. L'homme voyage facilement et jouit d'un solide réseau de contacts, étant marié à la fille de l'ambassadeur du Mexique à La Havane.⁴⁴ En novembre 1965, à l'occasion d'une mission pour l'entreprise pharmaceutique Ciba, il apprend d'une source proche de Fidel Castro que les autorités cubaines éprouvent de la lassitude face à l'Ambassade de Suisse. Il propose d'organiser la visite en Suisse, non pas d'un représentant politique cubain, mais d'un expert de Cubazucar (organe d'exportation du sucre de Cuba) afin d'envisager concrètement des schémas d'importation indemnisant Nestlé. Le Chargé d'affaires de Cuba à Berne promet la venue d'un délégué de Cubazucar. Face à l'imminence d'un règlement de l'affaire, Nestlé s'attend à toucher une avance en sucre au cours de l'année 1966 et signe un accord avec les assureurs suisses présents à Cuba avant la révolution. La solution d'un forfait comprenant une indemnisation des assureurs par Nestlé, entreprise à même d'accepter un dédommagement en sucre, confirme la multinationale dans son rôle de négociateur ultime, au côté des diplomates suisses.

Concurrencées par les initiatives privées, les autorités fédérales réagissent. Le 14 février 1966, le délégué de Cubazucar et le Chargé d'affaires de Cuba rencontrent, à Berne, le directeur de Nestlé, André Müller, entouré de ses collaborateurs, Robert Müggli et Peter Mock, ainsi qu'Olivier Exchaquet du DPF.⁴⁵ Les Suisses tentent de charmer les Cubains en leur dévoilant les efforts consentis par Nestlé pour augmenter les échanges commerciaux. Un encouragement aux

importateurs suisses (20 francs par tonne de sucre cubain achetée) est évoqué, et Nestlé propose d'absorber 30'000 tonnes par année. Cet effort serait consenti du fait que les importations suisses semblent en baisse. En mai 1966, le délégué aux accords commerciaux Raymond Probst se rend à la Havane pour remettre l'ambassadeur Stadelhofer à l'ordre et faire le point sur les négociations. Outre les questions concernant le pont aérien (qui dure jusqu'en 1973), le cas Nestlé est discuté avec le président de la Banque nationale cubaine: les Cubains sont prêts à dédommager sur dix ans les biens suisses nationalisés.⁴⁶

Lier les indemnisations cubaines aux échanges commerciaux

Le marché du sucre étant sujet à des variations de prix imprévisibles, tout accord assurant un débouché à la production est bienvenu, d'où l'espoir des Cubains de lier les accords de dédommagement aux accords commerciaux généraux entre pays. Les Suisses s'accordent sur l'idée que le temps qui passe diminue les chances d'obtenir gain de cause. Leur peur de la réaction américaine les poussent toutefois à attendre et leur volonté de garder une marge de manœuvre les amène à privilégier la solution d'un accord séparé. D'autres partenaires de Cuba, comme la France, adoptent la même stratégie. Ce pays tend à la surproduction sucrière et ne veut pas d'accord l'obligeant à importer, d'où une certaine stagnation des négociations sur les biens français nationalisés.⁴⁷ En automne 1966, la volonté d'arrêter l'enlisement amène probablement les Français à précipiter la signature d'un protocole les dédommageant du 50 pour cent des sommes réclamées, soit 8 millions de dollars.⁴⁸ Les diplomates suisses espéraient créer un «précédent»⁴⁹ en signant le premier accord d'indemnisation mais se font doubler. Ils sont gênés par le cas français. Les espoirs helvétiques étaient élevés car en 1950, 65 pour cent du montant demandé à la République Arabe Unie avaient été obtenus.⁵⁰ Bizarrement, un document diplomatique français de novembre 1966, parle de «pourparlers en cours» en vue d'une indemnisation, cette fois estimée à 10 millions de dollars.⁵¹ Le moment où l'accord est effectivement signé n'est pas clair. Mais la proximité temporelle entre les pourparlers français et l'ultime négociation helvétique, débutée le 20 février 1967,⁵² permet d'avancer une ou deux hypothèses à propos de la stratégie cubaine.

Parmi les «gros» candidats au dédommagement figurent les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Abstraction faite des griefs politiques internationaux, l'indemnisation même de ces pays est problématique par les montants en jeu. Les biens américains sont estimés à plus d'un milliard de dollars, ceux des Anglais à 70 millions.⁵³ Les observateurs états-uniens ont été surpris par le crédit britannique de 1964 accordé à Cuba, en dépit de la persistance du problème des

raffineries Shell nationalisées. Mais le dépassement par les Anglais de la question des nationalisations n'était pas si absurde, si l'on considère que l'ensemble du déficit commercial de Cuba avec les pays capitalistes était alors de 53,8 millions de pesos (officiellement 1 peso = 1 dollar).⁵⁴ En privilégiant dès 1965 le paiement des indemnités françaises et helvétiques, les Cubains se concentrent sur les cas abordables en termes de coûts comparés aux avantages commerciaux potentiels. A noter que le facteur d'encouragement aux exportateurs suisses a pu paraître, à court terme, tout à fait essentiel aux Cubains. En effet, Peter Mock est venu à Cuba en 1965 au nom de l'entreprise pharmaceutique Ciba, et l'année 1966 est celle des discussions en vue d'une collaboration cubano-suisse visant à créer un dépôt de médicaments.⁵⁵ L'intérêt cubain coïncide avec la nationalisation progressive des pharmacies représentant les entreprises suisses à Cuba, dernières traces de l'implantation helvétique dans l'île.⁵⁶ On ne connaît pas les suites de cette collaboration. Il est possible que des produits chimiques ou pharmaceutiques aient participé de l'augmentation des importations de produits suisses dans les années 1970, consécutive à l'accord de 1967.

Indemnisation de Nestlé: les Américains lésés?

Le 20 février 1967 à la Havane, Raymond Probst, du DPF, et André Müller, directeur de Nestlé, entament les discussions finales avec les collaborateurs cubains des Ministères des affaires étrangères et du commerce extérieur, et de la Banque nationale de Cuba.⁵⁷ Il est important pour les négociateurs helvétiques de convaincre les Cubains que les usines Nestlé à Cuba étaient propriété suisse, bien qu'une part importante de celles-ci aient été détenues par des capitaux états-uniens. Une lettre du gouvernement helvétique atteste que *Nestlé Co., White Plains* (Etats-Unis), est bien une société suisse regroupant des actionnaires suisses.⁵⁸ Les Cubains se disent conscients que d'autres intérêts sont en jeu, mais acceptent le principe. Le droit international n'oblige pas à distinguer les parts américaines d'un bien majoritairement détenu par des intérêts supposés suisses. Mais les diplomates suisses insistent sur cette distinction dans l'espoir d'obtenir l'indemnisation des parts dites «suisses» par les Cubains. Cette attitude vise, semble-t-il, à détourner l'attention du fait que les parts Nestlé peuvent, en fait, aussi être détenues par des actionnaires états-uniens. Des protestations sont formulées par Washington, notamment concernant le manque de concertation sur l'action suisse,⁵⁹ mais aucune crise diplomatique réelle n'a lieu, ceci pour deux raisons au moins. Lors de la mise en application de l'accord, Nestlé apaise ses partenaires états-uniens lésés (*General Milk Company et Libby*) par des arrangements sur les pensions des anciens employés cubains. Elle plaide aussi l'impossibilité de les faire réellement

profiter des indemnités, en raison de l'engagement envers les Cubains de ne rien verser à des Américains. En parallèle, Nestlé verse les indemnités cubaines dans les poches des actionnaires d'outre-mer, sans distinction, les Cubains n'insistant pas pour en savoir plus sur les destinataires.⁶⁰ Finalement, via divers arrangements, Nestlé aurait favorisé ses actionnaires, sous pavillon helvétique, au détriment de ses partenaires à l'identité trop clairement états-unienne, ceci afin de lever toute réticence cubaine.

Après avoir opposé valeur d'assurance (élevée) et valeur comptable, les biens suisses nationalisés se voient attribués une valeur de 18 millions de francs, soit 40 pour cent du montant réclamé par Nestlé, qui était néanmoins prêt à descendre jusqu'à 12 millions.⁶¹ La multinationale s'engage alors à acheter 40'000 tonnes annuelles de sucre, dont un tiers du prix lui est ristourné en guise d'indemnisation. Ce système doit fonctionner huit ans, et au-delà si nécessaire. Le problème de Nestlé est de placer ce sucre. Cuba s'oppose à ce qu'il soit importé dans des pays avec lesquels l'île a des accords commerciaux. Passant en revue diverses possibilités, la multinationale se trouve en mesure d'absorber la moitié du volume dans ses usines, notamment celles de Malaisie.⁶² L'autre moitié est vendue aux conglomérats industriels japonais de Mitsui, vraisemblablement fournisseur en fer blanc de Nestlé. Mitsui se diversifie dans le négoce de matière première.⁶³ Par ce travail de répartition, la multinationale Nestlé épargne à Cuba le soin de trouver des partenaires sur le marché libre. L'accord de 1967 consacre donc une collaboration de type commercial entre Nestlé et le régime castriste.

Dans la lignée des accords avec les pays d'Europe de l'Est

Les solutions trouvées entre la Suisse et Cuba s'inscrivent dans la lignée des accords signés entre Berne et divers pays communistes d'Europe de l'Est. Ces accords ont pour toile de fond la division supposée du monde en blocs idéologiques et économiques. A la suite de la Seconde Guerre mondiale, les entreprises helvétiques dont les biens ont été nationalisés par les autorités communistes tentent, sans succès, d'obtenir directement des indemnités. Les gouvernements d'Europe de l'Est envisagent plutôt un montant global d'indemnités par pays. La Confédération prend alors en charge les négociations d'indemnités et les inclut dans les négociations commerciales bilatérales. En dépit de leur culture anticommuniste, les Suisses signent des accords avec les pays socialistes d'Europe centrale et de l'Est. Entre 1948 et 1954, des arrangements sont trouvés avec la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie. En tout, la Suisse obtient 54 millions de francs suisses sur les 274 réclamés,⁶⁴ soit 20 pour cent des sommes revendiquées. Ces expériences constituent la

référence des diplomates suisses face au cas cubain. La leçon principale tirée est de maintenir le commerce avec un pays pour espérer en obtenir des indemnités.⁶⁵ Deux accords nous intéressent particulièrement. Comme l'accord avec Cuba, le traité entre la Suisse et la Pologne de 1949 consiste en une attribution d'une part des livraisons de matières premières (du charbon en l'occurrence) à l'indemnisation des investisseurs helvétiques.⁶⁶ Le délai de versement des indemnités n'étant pas respecté, une renégociation de l'accord polono-suisse a lieu au cours des années 1960. La retenue des Suisses à commercer avec les pays de l'Est, consacrée par le *Hotz-Linder Agreement* de 1951, ajoutée aux difficultés économiques de la Pologne, sont certainement à l'origine des retards. L'accord avec la Tchécoslovaquie fonctionne mieux.⁶⁷ L'indemnisation est prélevée sur les importations suisses en provenance de ce pays et une formule originale complète l'accord: important lésé, Nestlé apporte un soutien technique dans les usines nationalisées contre la jouissance de certains droits de licence sur les productions tchécoslovaques. Cette expérience est intéressante car à Cuba Nestlé refuse toujours de mêler aide technique et solution d'indemnisation. La multinationale souligne que ses employés suisses ont été congédiés par les agents de l'Institut National de Réforme Agraire (INRA), ce qui n'était apparemment pas le cas en Tchécoslovaquie. Néanmoins, lors des ultimes négociations à la Havane de 1967, le président de la Banque nationale cubaine insiste auprès du directeur de Nestlé pour qu'une assistance technique soit fournie par son entreprise. Il appuie son argumentation sur l'augmentation de la coopération entre son pays et l'Europe de l'Ouest et propose de produire à Cuba sous marque Nestlé, pour l'exportation.⁶⁸ Cette proposition, qui correspond à la formule tchécoslovaque, n'est pas très éloignée de ce que Nestlé pratiquait à Cuba avant la Révolution et de ce qu'elle pratique dans d'autres pays. Néanmoins, le Directeur de la multinationale se retranche derrière la nécessité d'une consultation de ses collègues. La crainte qu'une collaboration voyante ne soit dommageable à l'implantation de Nestlé aux Etats-Unis ou dans les nombreux pays d'Amérique latine en rupture avec Cuba semble la motivation fondamentale de ce refus.

Un partenaire normal du marché capitaliste

L'accord d'indemnisation cubano-suisse signé le 2 mars 1967 est significatif de la possibilité pour la Suisse et Nestlé de collaborer avec Cuba sans péjorer leurs relations avec les Etats-Unis. La primauté des intérêts économiques de la multinationale a fini par s'imposer. Le marché suisse étant limité, une solution est trouvée dans l'élargissement de la clientèle de Cuba à diverses sociétés Nestlé dans le monde et au partenaire japonais Mitsui. L'accord de 1967 est, de

ce point de vue, tout à fait différent des traités mis en pratique jusqu'alors avec les pays communistes. En effet, il associe la Confédération et une entreprise privée au gouvernement cubain, dans un contrat de collaboration purement commerciale. La formule est d'autant plus intéressante qu'elle s'applique à un domaine peu transparent, celui du commerce des matières premières. Elle garantit beaucoup de discrétion à Nestlé, plus, semble-t-il, que la collaboration technique. Comme souligné par Raymond Probst, l'accord cubano-suisse de 1967 améliore aussi le *credit rating* de Cuba auprès des exportateurs.⁶⁹ De 1967 à 1975, les Cubains paient leurs indemnisations rubis sur l'ongle.⁷⁰ L'écho de ces versements scrupuleux semble être perçu par les exportateurs helvétiques comme un feu vert et l'augmentation des exportations suisses à destination de Cuba est alors remarquable. En 1966, les exportations suisses à Cuba atteignaient leur plus bas niveau depuis 1935, à 1,4 millions de francs suisses.⁷¹ En 1968, une légère reprise s'amorce. En 1969, les exportations suisses vers Cuba explosent, passant à une valeur de 40,8 millions. La balance commerciale redevient favorable à la Suisse dix ans après la révolution. Le haut niveau d'exportations se maintient durant sept ans. En 1975, la Suisse livre à Cuba pour 71,4 millions de francs de marchandises, établissant un record historique, avant que la valeur des exportations vers l'île ne diminue de deux tiers l'année suivante. En dépit de cette baisse, dont les raisons ne sont pas évidentes, les exportations suisses vers Cuba se maintiennent annuellement, à quelques exceptions près, au double de la valeur d'exportation des années 1950, et ceci jusqu'aux années 1990 au moins. Les informations nous manquent pour le prouver, mais il est possible que l'argent gagné par Cuba au travers de son arrangement avec Nestlé ait servi à financer l'importation de produits suisses. Le pic d'échanges entre la Suisse et Cuba devance aussi légèrement l'augmentation générale du commerce de l'île avec les pays capitalistes, qui passe de 25 à 30 pour cent entre les années 1960 et 1970 pour décliner ensuite. L'auteur Wolfgang Weisbrod constate que Cuba redevient durant cette période un «participant normal» du marché capitaliste.⁷² Bien que les échanges avec la Suisse ne constituent qu'une petite partie du commerce de l'île avec le monde capitaliste, on peut se demander si l'accord de 1967 ne participe pas de manière cruciale à cette réintégration.

Notes

- 1 Jorge Perez (éd.), *United Fruit Company. Un caso del dominio imperialista en Cuba*, La Havane 1976, 364.
- 2 «Accord entre le Gouvernement de la Confédération suisse et le Gouvernement Révolutionnaire de la République de Cuba concernant l'indemnisation des biens, droits et intérêts suisses touchés par les lois promulguées par le Gouvernement Révolutionnaire de la République de Cuba à partir du 1er janvier 1959», tiré de «Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à l'accord entre la Confédération suisse et la République de Cuba concernant l'indemnisation des intérêts suisses (du 26 mai 1967)», *Feuille fédérale* 1 (1967), 931–940.
- 3 Voir notamment: Claude Altermatt, *La politique étrangère de la Suisse pendant la guerre froide*, Lausanne 2003; Thomas Fischer, *Die Rolle der Schweiz in der Iran-Geiselkrise, 1979–1981. Eine Studie zur Politik der Guten Dienste im Kalten Krieg*, Zurich 2004; Thomas Fischer, *Switzerland's Good Offices. A Changing Concept, 1945–2002*, Zurich 2002; Thomas Fischer, Jürg Martin Gabriel (éd.), *Swiss Foreign Policy, 1945–2002*, Basingstoke 2003; Jürg Martin Gabriel, John A. Fanzun, *Swiss Foreign Policy. An Overview*, Zurich 2003.
- 4 L'OSEC représente les entreprises suisses, avec le soutien de la Confédération. Il s'agit donc d'une organisation semi-privée.
- 5 La présente contribution se limite aux recherches effectuées dans le cadre de notre mémoire de master. Grégory Theintz, *Du sucre pour Nestlé: négociations autour de la nationalisation des biens helvétiques à Cuba par le régime castriste, 1960–1967*, mémoire de master, Lausanne 2010.
- 6 Ibid., 62.
- 7 Archives fédérales suisses (AFS), E 2001 (E) 1976/17/395, Lettre du 25. 1. 1960, adressée par la Division du commerce du Département Fédéral de l'Economie Publique (DFEP) à la Légation de Cuba à Berne; consultable sur la base de données en ligne des *Documents Diplomatiques Suisses* (DoDiS): dodis.ch/14980.
- 8 Archives historiques de Nestlé (CH AHN), Conseil NESTAL, 347e séance du conseil d'administration du 4. 8. 1961 à Zurich, Tractandum no 9 a) Résiliation des contrats Borden.
- 9 CH AHN, 900-32, Secrétariat Direction Générale, Cuba: Rapports mensuels (vente), «Informe Mensual – Diciembre 1958».
- 10 CH AHN, Groupe Unilac, 99e séance des Conseillers du 14. 4. 1960 à Vevey, «Tractandum no 8, Rapport sur les ventes, Janvier – décembre 1959».
- 11 CH AHN, 900-1-C, Conseil NESTAL, Secrétariat Direction Générale, Nationalisation: Correspondance générale, «Cuba», Note à M. Bignami du 16. 2. 1961 [signature illisible].
- 12 AFS, E 2001 (E) 1978/84. 616, Kuba «Procès-Verbal de la réunion du 30. 9. 1965 concernant l'affaire Nestlé – Cuba».
- 13 CH AHN, NES C1.4. 900-602, Sugar Subsidy, «Confidential», lettre du 22. 5. 1959, adressée par J.-C. Corthésy (Vevey) à André Müller (Stamford).
- 14 Thomas Fisher, *Die guten Dienste des IKRK und der Schweiz in der Kuba-Krise 1962*, Zurich 2000.
- 15 Chiffres non déflatés tirés de Heiner Ritzmann-Blickenstorfer (éd.), *Statistique historique de la Suisse*, Zurich 1996, tab. L.23, 709.
- 16 AFS, E 2200.176. 1983/86. 7, Havanna, Ambassade, Lettre du 12. 10. 1961 adressée par l'Ambassadeur de Suisse Walter Bossi à Peter W. Mock.
- 17 AFS, E 2200.176. 1983/87. 9C. 35, «Bericht über die Besprechung mit dem Präsidenten der kubanischen Nationalbank, Dr. Ernesto Guevara, vom Freitag, den 10. Juni 1960», rédigé par Peter W. Mock.
- 18 Theintz (voir note 5), 84.
- 19 Ibid., 16.
- 20 CH AHN, 900-1, Secrétariat Direction Générale, Cuba: Administration, «Garantie contre les risques à l'exportation / Blocage de la garantie».

- 21 AFS, E 2200.176. 5, Havanna, Ambassade, Lettre du 3. 8. 1961, adressée par l'Ambassadeur de Suisse à La Havane à la Division du commerce du DFEP.
- 22 Peter Fleer, «Cuba», *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F3388.php> (version du 8. 9. 2009).
- 23 AFS, E 7110. 1974/31. 159. Kuba 821, Handelsvertrag, Lettre du 19. 12. 1963 adressée par l'Ambassadeur suisse Emil Stadelhofer à la Division du commerce du DFEP.
- 24 «242. Paper prepared in the Department of State», Washington, undated, <http://www.state.gov/r/pa/ho/frus/johnsonlb/xxxii/44657.html> (version du 27. 8. 2009).
- 25 AFS, E 2200. 176. 1983/87. 9 C.35, «Bericht über die Besprechung mit dem Präsidenten der kubanischen Nationalbank, Dr. Ernesto Guevara, vom Freitag, den 10. Juni 1960», rédigé par Peter W. Mock.
- 26 Eric N. Baklanoff, «International Economic Relations», in Carmelo Mesa-Lago (éd.), *Revolutionary Change in Cuba*, Pittsburgh 1971, 263.
- 27 «Memorandum of a Conversation, Department of State, Washington, November 29, 1960», in John P. Glennon (éd.), *Foreign Relations of the United States, 1958–1960*, vol. VI: *Cuba*, Washington 1991, 1136.
- 28 AFS, E 2200. 176. 1983/87. 9 C.35, Transfert de devises, Havanna, Lettre du 13. 4. 1964 adressée par l'Ambassadeur de Suisse à La Havane, Emil Stadelhofer, à la Division du commerce du DFEP.
- 29 Baklanoff (voir note 26), 263.
- 30 «226. Paper prepared in the US Government», <http://www.state.gov/r/pa/ho/frus/johnsonlb/xxxii/44657.html> (version du 27. 8. 2009).
- 31 «223. Editorial Note», <http://www.state.gov/r/pa/ho/frus/johnsonlb/xxxii/44657.htm> (version du 26. 8. 2009).
- 32 «226. Paper prepared in the US Government», <http://www.state.gov/r/pa/ho/frus/johnsonlb/xxxii/44657.html> (version du 27. 8. 2009).
- 33 CH AHN, 900-1, Secrétariat Direction Générale, Cuba: Administration, «Telex from Nestlé London».
- 34 Theintz (voir note 5), 57–65.
- 35 AFS, E 2001 (E). 1978/84. 616. Kuba, «Accord commercial avec Cuba», lettre du 15. 1. 1964 adressée par le Secrétaire général du DPF Micheli à la Division du commerce du DFEP.
- 36 AFS, E 7110. 1973/41. 150. USA 870, Beschlagnahme von fremdem Eigentum, «Photo-Télégramme no 326» envoyé le 4. 10. 1961 par le DPF à l'Ambassade Washington.
- 37 Theintz (voir note 5), 81.
- 38 Ibid., 85 s.
- 39 AFS, E 2001 (E). 1978/84. 617. Kuba, Erfindungspatente, «Nestlé, Cuba: Entretien de l'Ambassadeur Stadelhofer, M. Probst et le soussigné», Rapport de Cuénoud du 29. 5. 1963.
- 40 AFS, E 2001 (E). 1784/84. 616. Kuba, «Affaire Nestlé», lettre du 19. 10. 1965 par Raymond Probst, chef de la Division des affaires politiques du DPF, à l'Ambassade de Suisse à La Havane.
- 41 AFS, E 2001 (E). 1978/84, «Procès-Verbal de la réunion du 30 septembre 1965 concernant l'affaire Nestlé-Cuba».
- 42 Ibid.
- 43 Adessatar Grissa, *Structure du marché international du sucre et ses effets sur les pays en développement*, Paris 1976, 71.
- 44 CH AHN, 900-1-E 1960–1966, Secrétariat Direction Générale, Nationalisation: Département Politique Fédéral, Lettre du 5. 6. 1964, adressée par le Directeur de Nestlé Alimentana à Raymond Probst, Premier Chef de Section aux Affaires politiques du DPF.
- 45 CH, AHN, 900-E-1, Secrétariat Direction Générale, Nationalisation: Département Politique Fédéral «Resume of a Meeting held in Berne on 14th February 1966 on the subject of Cuban-Swiss Compensation Scheme», résumé du 23. 2. 1966.

- 46 AFS, E 2001 (E). 1978/84. 434. Reise der Herren Probst, Meier und Campiche, «Note de dossier», adressée le 10. 6. 1966 au Chef de Département par Micheli, après son téléphone avec André Müller.
- 47 AFS, E 2001 (E). 1978/84. 615 Kuba, lettre du 20. 9. 1965, adressée par l'Ambassadeur de Suisse en France à la Division des affaires politiques du DPF.
- 48 AFS, E 2001 (E). 1978/84. 616 Kuba, «Kabel nr. 93», télégramme du 27. 9. 1966, adressé par l'Ambassade de Suisse à la Division du Commerce du DFEP.
- 49 CH AHN, 900-1-E Secrétariat Direction Générale, Nationalisation: Département Politique Fédéral, «Cuba», lettre du 22. 6. 1966 adressée par André Müller, Directeur de Nestlé, à Jean-Constant Corthésy, Administrateur-délégué de Nestlé.
- 50 CH AHN, 900-1-I Secrétariat Direction Générale, Nationalisation: Indemnisation, «Projet de note à M. E. Bignami – Intérêts Nestlé à Cuba», 29. 10. 1965.
- 51 «330. Note de la Direction d'Amérique: Cuba et les relations franco-cubaines», 2. 11. 1966, Ministère des affaires étrangères, in *Documents diplomatiques français*, publication de la Commission des archives diplomatiques, 1966, t. II, Bruxelles 2006, 820–824.
- 52 AFS, E 2001 (E). 1978/84. 616. Kuba, «Vertraulich – Notiz für Herrn Direktor Jolles – Kuba: Nationalisierungsverhandlungen», 7. 3. 1967.
- 53 AFS, E 2001 (E). 1978/84, «Procès-verbal de la réunion du 30 septembre 1965 concernant l'affaire Nestlé-Cuba».
- 54 Wolfgang Michael Weisbrod, *Das revolutionäre Kuba, des kapitalistische Weltmarkt und die Beziehungen zu den sozialistischen Ländern*, Berlin 1984, 175.
- 55 AFS, E 2001 (E). 1978/84. 613. Kuba, «Kubanische Tochter- oder Vertreterfirmen des pharmazeutischen Sektors», lettre du 9. 6. 1966, adressée par Hermann Hofer de la Division du Commerce du DFEP à l'entreprise Geigy à Bâle.
- 56 AFS, E 2001 (E). 1978/84. 613. Kuba, «Kubanische Tochter- oder Vertreterfirmen des pharmazeutischen Sektors», lettre du 25. 2. 1966, adressée par M. Sollberger, Ambassadeur de Suisse ad interim, à la Division du commerce du DFEP.
- 57 Voir note 52.
- 58 CH AHN, 900-1-R, Secrétariat Direction Générale, Cuba: Indemnisations – Accord Cubano-Suisse dès 1967. Paiement en espèces en fonction de l'accord du 2 mars 1967, «Résumé des discussions avec le Gouvernement cubain concernant la signature d'un accord d'indemnisation pour les biens suisses nationalisés (La Havane, du 20 février au 2 mars 1967)».
- 59 AFS, E 2001 (E). 1978/84. 615. Kuba, «Intérêts suisses à Cuba: titres de sociétés», lettre du 20. 12. 1967 adressée par Raymond Probst, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, à l'Ambassade de Suisse à La Havane.
- 60 CH AHN, 900-1-U, Secrétariat Direction Générale, Cuba: Etude retransfert des participations des sociétés cubaines C. N. A., CONSELSA, et LAMOSA, des sociétés financières Suisses à UNILAC/INVELAC (1967), «Note Strictly Confidential – Cuba», note du 24. 10. 1972.
- 61 AFS, E 2001 (E). 1978/84. 616. Kuba, «Vertraulich – Notiz für Herrn Direktor Jolles – Kuba: Nationalisierungsverhandlungen», 7. 3. 1967.
- 62 CH AHN, 900-1-N, Secrétariat Direction Générale, Cuba: Matières premières – Accord entre Cubazucar et Raw Products Ltd., «Accord cubano-suisse – Historique des tractations avec Cubazucar», lettre du 6. 2. 1968, adressée par R. Muggli à A. Müller.
- 63 CH AHN, 900-1-O, Secrétariat Direction Générale, Cuba: Matières premières, Correspondance avec nos marchés, «Cuban/Swiss Treaty», lettre du 13. 7. 1967 adressée par R. Muggli à A. Müller.
- 64 Claude Altermatt, *La politique étrangère de la Suisse pendant la guerre froide*, Lausanne 2003, 17.
- 65 CH AHN, 900-1-D, Secrétariat Direction Générale, Nationalisation: Aspect juridique, «Renouvellement de l'accord commercial conclu entre la Suisse et Cuba», lettre du 28. 11. 1960.

- 66 CH AHN, 900-1-K, Secrétariat Direction Générale, Cuba: Texte de l'accord cubano-suisse du 2. 3. 1967, «Pologne – Indemnités de nationalisation», note interne du 15. 2. 1959.
- 67 CH AHN, 900-1-K, Secrétariat Direction Générale, Cuba: Texte de l'accord cubano-suisse du 2. 3. 1967, «Tchécoslovaquie – Indemnités de nationalisation», note interne du 10. 12. 1964.
- 68 CH AHN, 900-1-R, Secrétariat Direction Générale Cuba: Indemnisations – Accord Cubano-Suisse dès 1967. Paiement en espèces en fonction de l'accord du 2. 3. 1967, «Résumé des discussions avec le Gouvernement cubain concernant la signature d'un accord d'indemnisation pour les biens suisses nationalisés (La Havane, du 20. 2. au 2. 3. 1967)».
- 69 Voir note 52.
- 70 CH AHN, 900-1-R, Secrétariat Direction Générale, Cuba: Indemnisations – Accord Cubano-Suisse dès 1967. Paiement en espèces en fonction de l'accord du 2. 3. 1967, Lettre du 17. 4. 1975, adressée par A. Müller à Son Excellence Monsieur M. Gelzer, Ambassadeur de Suisse à Cologne.
- 71 Chiffres non déflatés tirés de Ritzmann-Blickenstorfer (voir note 15), tab. L.23, 709.
- 72 Weisbrod (voir note 54), 181.